



Ministère de l'enseignement
supérieur
et de la recherche

RAPPORT D'ACTIVITE TYPE

RELATIF A LA

MEDECINE DE PREVENTION

EN FAVEUR DES PERSONNELS

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche

Année civile : 2007 (1er janvier au 31 décembre 2007)

Direction générale des ressources humaines

DGRH C1

Docteur Isabelle FAIBIS, Médecin
conseiller technique des services centraux

SOMMAIRE

ONGLET	1	: PAGE DE GARDE
ONGLET	2	: SOMMAIRE
ONGLET	3	: FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION
ONGLET	4	: A - LES DONNEES ADMINISTRATIVES
ONGLET	5	: A - LES DONNEES ADMINISTRATIVES (SUITE)
ONGLET	6	: B - LES EFFECTIFS DE LA MEDECINE DE PREVENTION
ONGLET	7	: C - LES VISITES MEDICALES
ONGLET	8	: C - LES VISITES MEDICALES (SUITE)
ONGLET	9	: D - LES PROPOSITIONS MEDICALES
ONGLET	10	: E - LES AVIS MEDICAUX SUR DOSSIER
ONGLET	11	: F - LES ACTIONS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL
ONGLET	12	: G - LES MALADIES PROFESSIONNELLES ET LES ACCIDENTS DE TRAVAIL
ONGLET	13	: H - LE PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION
ONGLET	14	: I - OBSERVATIONS

FICHE SIGNALITIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION

Dénomination de l'établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche couvert par le service de médecine de prévention :
(Un rapport d'activité par établissement quel que soit le nombre de sites.)

Nombre de sites rattachés à l'établissement :

Dénomination des sites rattachés à l'établissement en objet :

--

Nom, coordonnées et fonction du médecin ayant complété le rapport d'activité de synthèse pour l'ensemble des différents sites de l'établissement en précisant son organisme de rattachement (soit service médical de l'établissement, soit organisme de médecine du travail) :

Téléphone : Fax :

Mél :

Signature et date du médecin ayant complété le rapport de synthèse pour l'activité de la médecine de prévention :

--

Visa du chef d'établissement :

--

A - Les données administratives

(*)Données à compléter par la direction des ressources humaines :

(article 27 du décret du 28 mai 1982)

↳ Les effectifs

Tableau A-1 : Les données administratives relatives aux personnels de l'établissement pour l'année 2007	TOTAL
Effectif total des agents de l'établissement	
Effectif des agents relevant de la surveillance médicale particulière	
Pourcentage théorique des agents relevant pour l'année civile 2007 des visites quinquennales*	
Nombre d'agents dont les cas ont été soumis aux comités médicaux	
Nombre d'agents dont les cas ont été soumis aux commissions de réforme	

* 1/5ème des effectifs théoriques hors SMP

Tableau A-2 : Effectifs théoriques des agents à suivre par le service de médecine de prévention et relevant d'une surveillance médicale particulière en 2007 (article 15-1 et 24 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982)						
Agents	BIATOSS(1)	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters rémunérés	EFFECTIF	
					Titulaire	Non titulaire
Agents handicapés ou handicap en cours de reconnaissance						
Femmes enceintes						
Agents réintégrés après congé de longue maladie, congé de longue durée et 6 mois consécutifs de congé ordinaire de maladie						
Agents victimes d'un accident de service ou de travail						
Agents victimes d'un accident de trajet						
Agents avec reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel						
Agents souffrant de pathologie particulières déterminées par le médecin de prévention						
Agents identifiés comme exposés à des risques professionnels						

(1) personnels des bibliothèques, administratifs, ingénieurs et techniciens, agents de services

↳ Fiches d'expositions délivrées (article R 231-54 et R 231-56-11 du code du travail)

Tableau A-3 : Nombre de fiches d'expositions délivrées par le chef d'établissement	
Nombre total de fiches d'exposition délivrées	
Dont nombre de fiches d'exposition relatives aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques	
Dont nombre de fiches d'exposition relatives à l'amiante	

↳ Attestations d'expositions délivrées (article R 231-54 et R 231-56-11 du code du travail)

Tableau A-4 : Nombre d'attestations renseignées par les chefs d'établissement	
Nombre total d'attestations délivrées	
Dont nombre d'attestations relatives aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques	
Dont nombre d'attestations relatives à l'amiante	

A - Les données administratives (suite 1)

Données à compléter par la direction des ressources humaines

(article 27 du décret du 28 mai 1982)

↳ *Les déclarations de maladies professionnelles et les déclarations d'accidents de service et de travail en 2007*
(article 27 du décret modifié du 28 mai 1982)

Tableau A-5. 1 : Transmission des données relatives aux accidents de travail et aux maladies professionnelles au service de médecine de prévention

Le service des ressources humaines :	Oui	Non
Ne transmet pas les données		
Transmet une synthèse au moins une fois par an		
Transmet une synthèse plus d'une fois par an		
Transmet toutes les déclarations individuelles		
Transmet certaines des données individuelles		

Tableau A-5. 2 : Les trois maladies professionnelles ou à caractère professionnel déclarées le plus fréquemment

Tableau n°	Nombre d'agents concernés	Facteurs de risque

Tableau A-5. 3 : Les trois types d'accidents de travail et de service déclarés le plus fréquemment

Type d'accident	Nombre d'agents concernés

↳ *Les conventions dans le cadre de la médecine de prévention*

Tableau A-6 : Convention liant l'établissement avec un organisme agréé de médecine du travail

Nom de l'établissement, service ou organisme avec lequel une convention a été passée	effectif des agents couvert par l'objet de la convention	Nom et coordonnées du ou des médecin(s) assurant le suivi médical des agents de l'établissement

Tableau A-7 : Convention liant l'établissement en objet avec un autre établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le suivi médical des agents de l'établissement

Nom de l'établissement avec lequel une convention a été passée	Nombre ETP médecins	Nombre ETP infirmier(e)s	Nombre ETP secrétaires	effectif couvert par l'objet de la convention

Tableau A-8 : Convention liant l'établissement en objet avec un autre établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une mise à disposition partielle de son service de médecine de prévention

Nom de l'établissement avec lequel une convention a été passée	Nombre ETP des médecins concernés	Nombre ETP infirmier(e)s concerné(e)s	Nombre ETP secrétaires concerné(e)s	effectif couvert par l'objet de la convention

Tableau A-9 : Nombre de conventions liées aux examens complémentaires entre l'établissement et des établissements ou services hospitaliers ou libéraux (laboratoires, cabinet de radiologie, centres de santé etc)

	Service hospitalier	Autres	Nombre de conventions
Convention relative aux examens de laboratoire			
Convention avec radiologie			
Autres conventions			
TOTAL			

Tableau A - 10 : Nombre de conventions inter-établissements de l'enseignement supérieur utilisant entre eux un service de médecine de prévention

Nombre total de conventions	
Citez les noms des établissements concernés	

B - Les effectifs du service de médecine de prévention pour le personnel de l'établissement

↳ Les effectifs du service de médecine de prévention de l'établissement

Tableau B-1 : Les effectifs médicaux du service de médecine de prévention de l'établissement

	Nom	Nombre de médecins dans le service	Quotité d'emploi temps plein (ETP)	Titulaire	Contractuel	Vacataire	Diplômé en médecine du travail (*)	Date de lettre mission
Médecin coordonnateur du service de médecine de prévention								
Les autres médecins de prévention de service de médecine de prévention de l'établissement								
Total								

(*) diplômé ou ayant validé la formation de médecine de travail

Tableau B-2 : L'effectif infirmier fonctionnellement rattaché au service de médecine de prévention

	Nom	Nombre	Quotité d'emploi temps plein (ETP)	Titulaire	Contractuel	Vacataire
Les infirmier(e)s affecté(e)s au service de médecine de prévention						
Total						

Tableau B-3 : Le secrétariat du service de médecine de prévention de l'établissement

	Nom	Nombre	Quotité d'emploi temps plein (ETP)	Titulaire	Contractuel	Vacataire
Les secrétaires						
Total						

↳ Les effectifs médicaux et paramédicaux des organismes de médecine du travail affectés à la surveillance médicale des agents de l'établissement

Tableau B-4 : Les effectifs médicaux du service de médecine du travail

	Nom	Nombre de médecins	Quotité d'emploi temps plein (ETP) attribué à la surveillance médicale des agents
Nom des médecins du travail			
Nom des infirmières			

C - Les visites médicales et les actes infirmiers

↳ Récapitulatif relatif aux visites médicales

Tableau C-1 : Synthèse des données relatives aux visites médicales

Nombre total de visites médicales réalisées : (reprendre la somme des totaux (a + b + c) des tableaux C5, C9 et C10)	
Nombre total de personnes vues	
Nombre total de premières consultations (embauches, ouverture de dossiers) (hors visites d'aptitude réalisées par le médecin agréé)	

↳ Récapitulatif relatif aux actes infirmiers

Tableau C-2 : Synthèse des données relatives à l'activité des infirmières affectées à la médecine de prévention

Nombre total d'agents ayant bénéficié d'actes infirmiers (bandelettes, TA, pansements, prise de sang, vaccinations, soins, etc)	
Nombre conseils /entretiens	
Nombre d'actions d'information ou de formation animées ou co-animées	
Nombre de jours consacrés aux séances d'information et de formation animées ou co-animées	

↳ Origine des demandes des visites et taux de réponse aux convocations

**Tableau C-3 : Origine des demandes de visites médicales tous types confondus
(SMP, visites quinquennales et visites en référence à l'article 22 du décret du 28 mai 1982)**

A la demande	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters	TOTAL
Des intéressés					
De l'administration					
Du médecin de prévention					
TOTAL					

Tableau C-4 : Les convocations planifiées

Au titre de :	Effectif des agents convoqués (e)	Effectif des agents vus en visite médicale suite aux convocations (f)	Taux de réponse aux convocations : Agents convoqués/Agents vus (e/f)
Visites quinquennales			
Surveillance médicale particulière			
TOTAL			

C - Les visites médicales (suite)

(articles 15-1 - 22 - 24 du décret 82-453 modifié et de l'article 18 du décret 86-442)

↳ Les visites au moins annuelle au titre de la surveillance médicale particulière

(article 24 du décret modifié du 28 mai 1982)

Tableau C-5 : Visites au titre de la surveillance médicale particulière	TOTAL (a)	
---	-----------	--

Tableau C-6 : Visites des agents exposés aux risques professionnels (*)

(article 15-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 et article R-241-50 alinéa 1 décrets spéciaux alinéas 1 et 2 du code du travail)

Visites au titre d'un risque professionnel lié à :	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters rémunérés	TOTAL
Amiante					
Agents chimiques					
Agents physiques					
Biologiques					
Radiations ionisantes					
Risques traumatiques					
Travail sur écran (risque isolé)					
Autres risques liés aux métiers					
TOTAL					

(*) lorsqu'un agent est soumis à plusieurs types de risques, il est comptabilisé dans plusieurs rubriques

Tableau C-7 : Surveillance médicale particulière au titre d'un état ou d'une affection

(article 24 du décret modifié du 28 mai 1982, article R-241-50 alinéas 3 et 4 du code du travail)

Handicapés reconnus ou en cours de reconnaissance	Femmes enceintes	Agents souffrant de pathologies particulières (**)	Reprises après CLM, CLD, MP ou AT, maternité

Tableau C-8 : Nombre d'agents relevant d'une surveillance médicale particulière au titre d'une pathologie particulière

(article 24 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982)

Visites obligatoires au moins une fois par an	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters rémunérés	TOTAL
Affections cardiovasculaires					
Affections cancéreuses					
Psychopathologies					
Autres					
TOTAL					

↳ Les autres visites

↳ Les visites réalisées au titre de l'article 22 pour les agents ne rentrant pas dans le cadre de la surveillance médicale particulière et ayant déjà bénéficié d'une visite médicale dans les cinq dernières années

Tableau C-9 : Visites au titre de l'article 22

BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters rémunérés	TOTAL (b)

↳ Les visites quinquennales (article 24-1 du décret modifié du 28 mai 1982)

Tableau C-10 : Visites au titre de la surveillance quinquennale

BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	Etudiants doctorants et masters rémunérés	TOTAL (c)

E - Les avis médicaux sur dossiers

↳ Intervention dans le champ de la médecine statutaire selon le décret 86-442 modifié du 14 mars 1986

**Tableau E-1 : Nombre de dossiers instruits par le médecin de prévention
et ceux soumis au comité médical et de réforme**

Nombre de rapports réalisés	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs	TOTAL
Dans le cadre du comité médical (article 34 et 43 du décret)				
Dans le cadre de la commission de réforme (article 26 et 32 du décret)				
Dans le cadre d'une retraite pour invalidité (article 47 du décret)				
Dans le cadre d'une disponibilité pour raisons de santé (article 48 du décret)				
TOTAL				

↳ Mouvements du personnel

**Tableau E-2 : Nombre de dossiers de mutation pour raisons médicales
traités par le médecin de prévention**

Catégorie d'agents	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post-doctorat	TOTAL

↳ Attestations d'expositions co-signées par le médecin de prévention (article R 231-54 et R 231-56-11 du code du travail)

Tableau E-3 : Nombre d'attestations renseignées par le médecin de prévention

Nombre total d'attestations délivrées	
Dont nombre d'attestations relatives aux agents cancérigènes mutagènes et reprotoxiques	
Dont nombre d'attestations relatives à l'amiante	

F - Actions sur les lieux de travail (*)

(*) Article 21 du décret modifié du 28 mai 1982 : le médecin de prévention doit consacrer à sa mission en milieu de travail au moins un tiers du temps dont il dispose.

Tableau F-1 : Quotité de l'activité, de l'ensemble des médecins de prévention de l'établissement, consacrée aux actions sur les lieux de travail :
(ex : 1/2 - 1/4 - 1/3 des temps de travail totaux)

Tableau F2 : Nombre de visites de locaux					
Visites systématiques	Visites nouvelles installations	Visites suite à un accident	Visites suite à une consultation médicale	Autres	TOTAL

Tableau F-3 : Nombre d'études de postes de travail :

Aménagements de poste	Mesures d'ambiance	Etudes ergonomiques	Rédaction de consignes	Autres	TOTAL

Tableau F-4 : les séances d'information et de formation animées ou mises en place par les médecins de prévention

Les séances d'information et de formation animées par les médecins de prévention	Actions de formation "hygiène et sécurité" des agents nouvellement recrutés	Membres CCHS	Suite à un accident de service répété	Suite à une maladie professionnelle grave ou répétée	Formation de secouriste	Risques professionnels	Autres	TOTAL
Nombre d'actions								
Nombre de jours consacrés à l'action								
Nombre d'agents formés								

Tableau F-5 : Autres actions de travail des médecins de prévention de l'académie (en nombre d'heures)

Participation aux C.H.S.	
Liaisons avec comité médical et commission de réforme	
Travail avec l'ingénieur d'hygiène et sécurité et les ACMO	
Autres réunions de liaisons	
Tâches médicales administratives	
Temps consacrés à l'étude des dossiers de mutation prioritaire pour raisons médicales	
Formation médicale continue	
Autres	
TOTAL	

G - Les maladies professionnelles et à caractère professionnel et les accidents de service et de travail

(article 27 du décret modifié du 28 mai 1982)

Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Les médecins de prévention sont-ils destinataire des déclarations de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ?	OUI (*)		NON (*)	
---	---------	--	---------	--

Les déclarations d'accidents de travail

Les médecins de prévention sont-ils destinataire des déclarations d'accidents de travail et d'accidents de service ?	OUI (*)		NON (*)	
--	---------	--	---------	--

(*) Mettre une croix dans la case correspondante

**H - Programme Annuel de Prévention 2006-2007
de l'enseignement supérieur et de la recherche
(BO n° 43 du 23 novembre 2006)**

Mettre dans la case grisée le nombre demandé rapporté au nombre d'établissements dont vous avez la charge (exemple 1/2)

↳ Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Tableau H-1 : Fiche d'évaluation des risques auxquels sont exposés les agents dans l'exercice quotidien de leurs fonctions		
	OUI	NON
Contribution des médecins de prévention à son élaboration		
Contribution des médecins de prévention à sa réactualisation		

↳ Les risques liés à l'amiante et à l'utilisation des produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)

Tableau H-2 : Suivi médical des agents exposés aux CMR		
	OUI	NON
Le service médical est-il destinataire de la liste établie par le chef d'établissement des personnes exposées à l'amiante et aux CMR ?		
Le suivi médical de ces agents est-il mis en place au titre de la surveillance médicale particulière ?		

↳ La prévention de la pandémie grippale

Tableau H-3 : Contribution de la médecine de prévention au plan local de pandémie grippale		
	OUI	NON
Le service de médecine de prévention a-t-il contribué à l'élaboration du plan au niveau de l'établissement ?		

↳ Les risques psychosociaux

Tableau H-4 : Contribution du service médical à la prévention des risques psychosociaux	
Nombre d'actions de prévention auxquels le(s) médecin(s) et/ou le(s) infirmier(s) ont animé ou co-animé ?	

↳ Les accidents de la route et la sécurité routière

Tableau H-5 : Contribution du service médical à la prévention des risques liés aux accidents de trajet et à la sécurité routière	
Nombre d'actions de prévention auxquels le(s) médecin(s) et/ou le(s) infirmier(s) ont animé ou co-animé ?	

↳ Accessibilité et aménagement des postes de travail des personnes handicapées

Tableau H-6 : Contribution du service médical sur l'accessibilité et aménagement des postes de travail des personnes handicapées	
Nombre d'actions de prévention auxquels le(s) médecin(s) et/ou le(s) infirmier(s) ont animé ou co-animé ?	

↳ Lutte contre le tabagisme

Tableau H-7 : Contribution du service médical à la prévention du tabagisme	
Nombre d'actions de prévention auxquels le(s) médecin(s) et/ou le(s) infirmier(s) ont animé ou co-animé ?	

↳ Mise en place des plans particuliers de mise en sécurité face aux risques majeurs

Tableau H-8 : Contribution du service médical à l'élaboration et la mise en œuvre du PPMS		
	OUI	NON
Le service de médecine de prévention a-t-il contribué au PPMS de l'établissement ?		

I - Observations pour l'année 2007 :